

Bourses pour jeunes journalistes :

« 100 ans après la Première Guerre mondiale – une mission pour la jeunesse ? »

A l'approche de l'automne, alors qu'on commémore le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) attribue des bourses de recherche aux journalistes âgés de moins de 31 ans souhaitant faire un reportage sur les différences et les similitudes dans les cultures de mémoire en France, en Allemagne, en Europe et au-delà.

En quoi consiste le programme ?

Les jeunes générations peuvent difficilement faire à développer un lien personnel avec la Première Guerre mondiale. Frank-Walter Steinmeier, ancien président de la République fédérale d'Allemagne a cité l'historien Tony Judt lors de l'ouverture de l'historial franco-allemand au Hartmannswillerkopf en 2017 : « Le passé ne nous engage pas seulement à commémorer, il nous engage à l'avenir. »

En période de resurgissement des nationalismes, la création d'une culture de mémoire européenne commune devient une mission pour les jeunes. Emmanuel Macron a donc appelé à prendre la mémoire et l'histoire des Européens pour « base de l'écriture d'un avenir en commun ».

L'OFAJ souhaite que la jeune génération prenne la parole sur ces questions et envoie jusqu'à 10 journalistes de moins de 31 ans à enquêter. L'échange franco-allemand permet d'adopter un regard nouveau sur les cultures de mémoire dans le pays voisin, de les considérer sous une nouvelle perspective et de découvrir ce que peut être l'avenir de la paix en Europe.

Qui peut présenter sa candidature ?

La Toute journaliste âgée de 18 à 30 ans et tout journaliste de cet âge ayant terminé sa formation (formation universitaire ou école de journalisme) et travaillant pour un média français de manière régulière peut demander une bourse. Les candidates et candidats doivent disposer d'une maîtrise de l'allemand suffisante pour réaliser les interviews.

Période et durée des voyages d'enquête

La bourse finance des voyages réalisés en Allemagne, entre le 15 septembre et le 31 novembre. La durée du séjour varie en fonction de l'objet de l'enquête.

Montant de la bourse

Dans la limite d'un plafond de 1 000 €, la bourse de l'OFAJ pourra couvrir les dépenses relatives au déplacement et à l'hébergement suivant les directives de l'OFAJ (p.ex. train 2^e classe, réservé à l'avance), sur présentation des justificatifs originaux, ainsi que les frais de restauration, sur la base d'un forfait journalier de 20€.

Service de presse :

Roman Thieltges
thieltges@ofaj.org
+33 1 40 78 18 45
+33 7 77 86 18 69

Twitter
@OFAJPresse

2 / 2

Pièces à fournir pour toute candidature

Les candidats sont priés d'adresser par e-mail, à l'adresse thieltges@ofaj.org, le formulaire joint, un CV et un résumé de leur projet d'enquête. Celui-ci doit comprendre les éléments suivants :

- une description du projet (max. 8 000 signes), précisant le lien avec la thématique du programme, la dimension franco-allemande de l'enquête et sa pertinence, et faisant apparaître les résultats de recherches préliminaires, par exemple des interlocuteurs potentiels pour une interview ;
- les dates et lieux du voyage d'enquête ;
- une estimation des frais ;
- les perspectives de publication ;
- trois échantillons de travail (au maximum).

La date limite d'envoi des demandes est fixée au 7 septembre 2018. Les candidats recevront une réponse au plus tard le 14 septembre 2018.

Service de presse :

Roman Thieltges
thieltges@ofaj.org
+33 1 40 78 18 45
+33 7 77 86 18 69

Twitter
[@OFAJPresse](https://twitter.com/OFAJPresse)